

ACTION SOCIALE**Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) d'Ivry/Vitry pour la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes**

Renouvellement du Conseil d'administration

A) Désignation des représentants du Conseil municipal

B) Désignation des personnalités qualifiées

C) Désignation du Président

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

L'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) Ivry/Vitry a pour objet la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Il a été créé à Ivry-sur-Seine par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 mai 2009.

Il participe à la politique sociale en faveur des personnes âgées très dépendantes que souhaite mener la commune d'Ivry-sur-Seine et anticipe les projections démographiques qui font état d'une progression de 24 % des plus de 60 ans à l'horizon 2030.

L'EPSMSI est dirigé par un Conseil d'Administration de 21 membres composé de :

- 3 représentants de chacune des 2 collectivités de rattachement dont le Président du Conseil d'Administration ;
- 3 représentants du Département qui supporte, en tout ou partie les frais de prise en charge des personnes accueillies,
- 4 représentants des usagers ;
- 4 représentants du personnel ;
- 2 personnalités qualifiées pour chacune des 2 collectivités de rattachement.

Les quatre personnalités qualifiées sont choisies en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale.

Les conseillers municipaux, les personnalités qualifiées ainsi que le Président du Conseil d'Administration qui siègent actuellement au sein de ce dernier ont été désignés lors du Conseil municipal du 28 mai 2009 qui a créé l'EPSMSI.

Conformément à l'article R.315-21 du code de l'action sociale et des familles, la durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est de 3 ans. Les mandats des personnes susvisées arrivent donc à expiration.

Pour rappel, les représentants des collectivités sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour. Les personnalités qualifiées sont désignées conjointement par les conseils municipaux des collectivités de rattachement.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de délibérer pour désigner les trois conseillers municipaux qui représenteront la ville d'Ivry-sur-Seine au Conseil d'Administration de l'EPSMSI Ivry/Vitry et, conjointement avec le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine, de délibérer pour désigner d'un commun accord les quatre personnalités qualifiées, ainsi que le Président du Conseil d'Administration.

ACTION SOCIALE

Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) d'Ivry/Vitry pour la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Renouvellement du Conseil d'administration

Désignation des représentants du Conseil municipal

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 315-10 et R. 315-8 et suivants,

vu ses délibérations en date du 28 mai 2009 créant un Etablissement Public social et Médico-Social Intercommunal doté de la personnalité juridique dénommé « Etablissement Public Intercommunal des EHPAD d'Ivry/Vitry » en vue de la gestion d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et désignant les représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de cet établissement,

considérant que la durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est fixée à 3 ans, il convient de procéder à leur renouvellement,

considérant qu'il revient au Conseil municipal d'élire, au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second, trois représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de cet établissement,

vu le scrutin auquel il a été procédé,

DELIBERE

(vote à bulletin secret au scrutin majoritaire)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE comme représentants de la commune d'Ivry-sur-Seine, au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine :

- Mme Gambiasio
- M. Belabbas
- M. Bouyssou.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 31 MAI 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 31 MAI 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 MAI 2012

ACTION SOCIALE

Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) d'Ivry/Vitry pour la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Renouvellement du Conseil d'administration

Désignation des personnalités qualifiées

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 315-10 et R. 315-8 et suivants,

vu ses délibérations en date du 28 mai 2009 créant un Etablissement Public social et Médico-Social Intercommunal doté de la personnalité juridique dénommé « Etablissement Public Intercommunal des EHPAD d'Ivry/Vitry » en vue de la gestion d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et désignant les personnalités qualifiées pour siéger au sein du Conseil d'Administration de cet établissement,

considérant que la durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est fixée à 3 ans, il convient de procéder à leur renouvellement,

considérant qu'il revient conjointement aux Conseils municipaux d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine de désigner quatre personnes en fonction de leurs compétences dans le champs d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale pour siéger au sein du Conseil d'Administration de cet établissement,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE comme personnalités qualifiées, membres du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine :

- Mme Josette Boutelière
- Mme Annie Canacos
- Mme Sophie Gallais
- Mme Martine Lagsir.

(par 36 voix pour et 6 abstentions)

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 31 MAI 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 31 MAI 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 MAI 2012

ACTION SOCIALE

Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) d'Ivry/Vitry pour la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Renouvellement du Conseil d'administration

Désignation du Président

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 315-10 et R. 315-8 et suivants,

vu ses délibérations en date du 28 mai 2009 créant un Etablissement Public social et Médico-Social Intercommunal doté de la personnalité juridique dénommé « Etablissement Public Intercommunal des EHPAD d'Ivry/Vitry » en vue de la gestion d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et désignant le Président du Conseil d'Administration de cet établissement,

considérant que la durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est fixée à 3 ans, il convient de procéder à leur renouvellement,

considérant qu'il revient conjointement aux Conseils municipaux d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine de désigner le Président du Conseil d'Administration de cet établissement parmi les représentants élus des communes de rattachement,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE comme Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine :

- Mme Fabienne Lecorre.

(par 37 voix pour et 5 abstentions)

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 31 MAI 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 31 MAI 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 MAI 2012